



Déclaration

Les organisations syndicales de salariés réaffirment leur position prise à l'issue de la commission mixte du 11 mars 2010, d'interrompre toute négociation et relations avec la FFP tant que les conditions de sincérité et de loyauté de la négociation n'ont pas été retrouvées.

Concernant les rémunérations, les organisations syndicales de salariés exigent :

- une revalorisation du minima du premier niveau de la grille (A1) au dessus du SMIC,
- la fixation du premier niveau cadre (F) au plafond de la SS,
- le réaménagement d'écarts significatifs entre les niveaux pour éviter le tassement de la grille,

Concernant les classifications, les organisations syndicales de salariés exigent une évolution de carrière :

- par la refonte de la grille pour prendre en compte l'évolution des métiers du secteur
- par la progression automatique dans la grille.

Concernant les négociations, les organisations syndicales de salariés exigent :

- que la délégation employeur fasse preuve d'un mandat clair lui permettant de négocier
- le partage de toutes les informations détenues par la délégation patronale.

Seule une avancée significative sur ces trois chapitres permettra le retour à la négociation.

Fait à Paris, le 31 mai 2010

CFDT

CFTC

CFE-CGC

CGT

FO